

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2022

**VILLE DE
SAINT-
FLORENTIN**

N° 2022_076

Membres en exercice : 26

Conseillers présents à la séance :
19 + 3 pouvoirs

Date de publication : 16 septembre 2022

Le 15 septembre à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 8 septembre 2022 dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, M. MAILLARD, Mme SCHWENTER, M. BIOT, M. PARIGOT, Mme SEUVRE, Mme WILLEMS, Mme GRUET, Mme DELOT, M. BILLET, Mme BIOT-FLORIMOND, Mme COUDERT, M. LEFEVRE, M. SERRE, M. GORNEAU, M. PERREIRA-GONCALVES, Mme GERMAIN, M. LANGLOIS, M. DELECOLLE,

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. TIRARD (pouvoir donné à M. PARIGOT), Mme ÉTIENNE (pouvoir donné à Mme SEUVRE), Mme ROUSSEAU (pouvoir donné à Mme COUDERT),

ÉTAIENT ABSENTS : Mme GROENTZINGER, M. CAMPOS, M. LECOMPTE, Mme LANGLOIS-LENTI

Mme GERMAIN et M. LANGLOIS ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA CCSA AU PROFIT DE LA
COMMUNE DE SAINT FLORETIN**

Visa

Vu le code de la Fonction publique,

Vu le décret 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

VU le projet de convention de Mise à disposition annexé à la présente,

CONSIDERANT le départ de la commune de M. NOTELET,

CONSIDERANT que dans le cadre de la nouvelle organisation administrative il se révèle nécessaire de faire appel aux compétences d'un agent de la CCSA pour l'exercice des missions suivantes :

Ingénierie financière pour les opérations de développement local (volet subventions et autre soutiens financiers aux projets),

Représentation technique de la Commune devant les instances partenaires des actions de développement local, hors action sociale, dont celles liées au financement,
Chef de projet Programme « Petites Villes de Demain »,
Participation technique à l'élaboration et au suivi des projets de développement local de la commune,
Participations aux réunions internes de la Commune ayant un impact sur les projets de développement local ;

CONSIDERANT que cette mise à disposition doit faire l'objet de délibérations concordantes de la CCSA et de la Commune ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire ou son remplaçant à signer la convention annexée et tout avenant nécessaire à l'évolution des besoins.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
A SAINT-FLORENTIN, le 16 septembre 2022
Le Maire, Yves DELOT,

